



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Diffusion obligatoire du film « L'Abandon » de Vincent Garenq

Question écrite n° 15574

Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'organiser la diffusion obligatoire dans l'ensemble des collèges et lycées de France du film *L'Abandon*, réalisé par Vincent Garenq. Ce film retrace les onze derniers jours de la vie de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné et décapité le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine par un terroriste islamiste tchétchène, pour avoir montré à ses élèves, dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, des caricatures de Mahomet. Il documente, avec rigueur et sobriété, la mécanique implacable qui a conduit à ce crime : la dénonciation calomnieuse par une élève et son père, la *fatwa* numérique propagée sur les réseaux sociaux, la pression communautariste organisée, la propagation virale d'un mensonge dans les milieux islamistes, jusqu'à l'égorgeage d'un professeur de la République par un fanatique venu lui faire payer un enseignement laïque. Ce qui a tué Samuel Paty, ce n'est pas un fait divers. C'est un projet. C'est l'islamisme, idéologie totalitaire qui entend imposer la loi religieuse au-dessus de la loi républicaine, faire taire la critique sous menace de mort et conquérir l'école, dernière digue de la République, par la pression, l'intimidation et la terreur. Ce projet n'est pas une vue de l'esprit, il est documenté. Selon l'enquête IFOP de novembre 2025 sur le rapport à l'islam et à l'islamisme des musulmans de France, 57 % des jeunes musulmans français estiment désormais que la *charia* doit primer sur les lois de la République. 59 % se disent favorables à l'application de la *charia*. Près d'un musulman sur deux considère que le respect des règles de sa religion est plus important que celui de la République. Chez les moins de 25 ans, la pratique religieuse rigoriste, le port du voile et l'adhésion aux thèses islamistes connaissent une progression historique. Cette génération, c'est celle qui est aujourd'hui dans les collèges et les lycées de France. C'est dans cette jeunesse, gagnée par un séparatisme religieux assumé, que naissent les Abdoullakh Anzorov de demain. C'est dans ces salles de classe que l'on contestera de plus en plus le cours d'histoire-géographie, le cours de science, le cours d'éducation civique et morale, la mixité, la laïcité, la liberté d'expression. C'est là que les professeurs, déjà 56 % à déclarer s'autocensurer sur les sujets religieux selon les enquêtes successives, sont en première ligne d'une guerre culturelle dont Samuel Paty fut la victime la plus visible mais non la seule. Le film *L'Abandon* constitue, à ce titre, le plus puissant outil pédagogique à la disposition de l'éducation nationale pour nommer l'ennemi, désarmer le mensonge et rappeler à des élèves dont une partie croissante place la *charia* au-dessus de la loi républicaine ce qu'il en coûte, dans une démocratie, de plier devant l'islamisme. Il dit la vérité crue : qu'un professeur français a été décapité pour avoir enseigné la liberté d'expression, que cet assassinat n'a rien d'un dérapage individuel, qu'il s'inscrit dans un *continuum* idéologique qui prospère sur le silence et la lâcheté et que la République ne se défend ni par des minutes de silence, ni par des hommages posthumes, mais par la transmission, la vérité et le courage. Or à ce jour, aucun plan national de diffusion n'a été annoncé par le ministère. Le film est laissé à l'initiative individuelle des établissements, lesquels sont exposés, en cas de projection, aux mêmes pressions, intimidations et menaces que celles qui ont coûté la vie à Samuel Paty. Une diffusion à la carte est une diffusion par procuration du courage : elle fait peser sur chaque professeur, chaque principal, chaque proviseur la responsabilité d'une décision qui devrait incomber à l'État. Il lui demande s'il assume publiquement que la projection du film *L'Abandon*, la mémoire de Samuel Paty et la transmission des valeurs de la République demeurent, sous son autorité, des options laissées au courage individuel des chefs d'établissement, ou s'il entend enfin imposer à toute l'école de France ce que la République lui doit : la diffusion obligatoire de ce film dans chaque collège et chaque lycée, publics et privés sous contrat, accompagnée d'une séquence pédagogique nationale dédiée à la mémoire de Samuel Paty et à la dénonciation explicite de l'islamisme, afin que la vérité d'un crime commis au

nom de la République soit dite à chaque élève, sans exception ni dérobage.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15574

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2026](#), page 4730